



# Fonds multistratégie alpha RBC

## DATES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT EN 2021

### SOUSCRIPTIONS EN 2021

(préavis de sept jours ouvrables obligatoire)

Date limite d'opération	Date d'évaluation
novembre 19 (2020)	novembre 30 (2020)
décembre 18 (2020)	décembre 31 (2020)
janvier 20	janvier 29
février 17	février 26
mars 22	mars 31
avril 21	avril 30
mai 19	mai 31
juin 21	juin 30
juillet 21	juillet 30
août 20	août 31
septembre 21	septembre 30
octobre 20	octobre 29
novembre 19	novembre 30
décembre 20	décembre 31

### RACHATS EN 2021

(préavis d'un mois et sept jours ouvrables obligatoire)

Date limite d'opération	Date d'évaluation	Date de paiement approximative <sup>1</sup>
octobre 21 (2020)	novembre 30 (2020)	<i>Semaine du 21 décembre 2020</i>
novembre 19 (2020)	décembre 31 (2020)	<i>Semaine du 22 janvier</i>
décembre 18	janvier 29	<i>Semaine du 22 février</i>
janvier 20	février 26	<i>Semaine du 15 mars</i>
février 17	mars 31	<i>Semaine du 19 avril</i>
mars 22	avril 30	<i>Semaine du 17 mai</i>
avril 21	mai 31	<i>Semaine du 21 juin</i>
mai 19	juin 30	<i>Semaine du 19 juillet</i>
juin 21	juillet 30	<i>Semaine du 23 août</i>
juillet 21	août 31	<i>Semaine du 20 septembre</i>
août 20	septembre 30	<i>Semaine du 18 octobre</i>
septembre 21	octobre 29	<i>Semaine du 22 novembre</i>
octobre 20	novembre 30	<i>Semaine du 20 décembre</i>
novembre 19	décembre 31	<i>Semaine du 24 janvier 2022</i>

#### Note sur les souscriptions :

Les souscriptions peuvent être passées à tout moment avant la date limite d'opération indiquée dans le tableau ci-dessus. Veuillez noter que le règlement des souscriptions<sup>2</sup> s'effectue selon la méthode T+1 (ce qui signifie que les fonds requis pour ces achats doivent être remis le jour suivant l'opération). Les placements des investisseurs dans le fonds n'entreront cependant en vigueur qu'à la date d'évaluation de fin de mois correspondante. Afin de minimiser la période où les fonds du client restent oisifs (la période séparant les dates de règlement et d'évaluation), nous recommandons de fixer les dates de souscription près de la date limite d'opération.

#### Note sur les rachats :

Les rachats sont traités à l'établissement de la valeur liquidative par part liée à chaque date d'évaluation applicable, en général quinze jours ouvrables après la fin de chaque mois. Les rachats sont traités dès que la valeur liquidative par part s'affiche et ils s'effectuent un (1) jour ouvrable plus tard.

**Exemple de rachat :** Une demande de rachat présentée le 10 janvier serait traitée en date du 28 février et porterait cette date d'opération (le produit sera donc établi en fonction de la valeur liquidative du 28 février). Le produit serait remis durant la semaine du 16 mars (environ).

1. Estimations seulement

2. Les investisseurs acquièrent d'abord des parts au titre de leurs droits de souscription, lesquelles sont échangées contre des parts réelles du fonds lors de la publication de la valeur liquidative par part de fin de mois.

**DÉCLARATION** : Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les données de rendement fournies supposent seulement le réinvestissement des distributions et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2020

